



Commune de Rully  
5 Place de la Mairie  
71150 RULLY

## ARRÊTÉ DU MAIRE V46/2025

### OBJET

**Vu le Code de la Sécurité Intérieure,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Considérant** le souhait de l'association APA, d'organiser une soirée country Place de la Mairie dans le cadre des Jeudis de Rully le jeudi 26 juin 2025 à partir de 18H00.  
**Considérant** que la manifestation engendre le stationnement de véhicules sur le parking place de la mairie à Rully.  
**Considérant** que l'organisation de la manifestation débutera vers 18h.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er:**

Le stationnement sera interdit le jeudi 26 juin 2025 à partir de 18h jusqu'à 23h00 sur le parking Place de la Mairie - 71 150 RULLY.

**ARTICLE 2 :**

Des panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par la commune.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit de la manifestation avant et pendant toute la durée des festivités.

**ARTICLE 4 :**

La Commune de Rully et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY  
Le 12 mai 2025

L'adjoint délégué,  
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.